

# COMMUNIQUE



Numéro 06/46

Le 24 novembre 2006

Diffusion immédiate

## **Envoi par les administrateurs judiciaires d'un document de clarification à l'ensemble des créanciers**

Eurotunnel indique qu'après avoir entendu ses créanciers et recueilli leurs observations, il a apporté les précisions et clarifications nécessaires au travers d'un addendum qui a été transmis aux créanciers par les administrateurs judiciaires. Cet addendum, qui est partie intégrante du projet de plan de sauvegarde, précise, clarifie et améliore la présentation du plan sur lequel ils seront appelés à se prononcer lundi.

**Contact presse :**

Mady Chabrier : 01.55.27.35.43

**Contact analystes et investisseurs :**

Michael Schuller : +44 (0) 1303 288 749

*La direction de la communication d'Eurotunnel reste joignable en dehors des heures ouvrables  
et notamment le week-end au : + 33 (0) 3 21 00 69 00*

[www.eurotunnel.com](http://www.eurotunnel.com)

Eurotunnel gère l'infrastructure du Tunnel sous la Manche et exploite deux types de navettes, des navettes fret transportant des camions et des navettes passagers transportant des voitures et des autocars entre Coquelles (France) et Folkestone (Grande-Bretagne). Eurotunnel perçoit aussi des péages de la part de compagnies ferroviaires qui utilisent le Tunnel (Eurostar pour les passagers ferroviaires ; la SNCF et EWS pour les trains de marchandises). Eurotunnel est cotée à Paris, Londres et Bruxelles.